

A background photograph showing a group of people in a collaborative work environment. A woman with long blonde hair, wearing a blue shirt, is seated at a table and writing in a spiral-bound notebook with a black pen. To her left, another person's arm and a white mug are visible. In the foreground, the back of a person's head with glasses is out of focus. The scene is brightly lit, likely by natural light from a window. A dark grey semi-transparent box with a small blue triangle at the bottom left corner is overlaid on the image, containing the title and subtitle text.

Préparer une expérimentation pédagogique

CARDIE Toulouse

Quels sont les principes d'une expérimentation ?



Une expérimentation, ce n'est pas...

✗ un simple renforcement horaire dans une discipline, sans que l'on modifie sa manière de travailler

✗ uniquement une manière de légaliser un dispositif dérogatoire, sans **s'engager** dans une réflexion sur ses démarches et ses pratiques

✗ un biais pour contourner un refus **d'ouverture** dans un autre cadre (exemple : si un établissement n'a pas reçu l'autorisation d'ouvrir une section européenne, on ne peut pas demander à mettre en place une « expérimentation section européenne »)

Une expérimentation, c'est...

✓ une occasion de travailler différemment, sur le temps horaire réglementaire ou au-delà

✓ un dispositif dérogatoire qui conduit à prendre du recul sur ses démarches : on **n'est** plus seulement dans le « faire » car on adopte une posture réflexive

✓ un engagement dans une démarche **d'investigation** : on teste, on mesure, on compare, on évalue, dans le cadre d'un protocole, avec un calendrier et une durée donnés

Préparer un dossier

♦ Un projet d'expérimentation pédagogique est proposé par les équipes pédagogiques.

Il vise à répondre à un besoin en mettant en œuvre un fonctionnement qui déroge au cadre réglementaire.

Les projets non dérogatoires n'entrent pas dans ce cadre.

♦ Le projet fait l'objet d'une **concertation** en conseil d'école ou en conseil pédagogique.

♦ Il est ensuite formalisé dans le **formulaire** à compléter par le directeur ou le chef d'établissement.

Il doit comporter un protocole **d'évaluation** dont l'élaboration conduit les équipes à **s'engager** dans une réflexion sur leurs démarches et leurs pratiques.

♦ Le projet doit être remis par le directeur ou le chef d'établissement au(x) Référent(s) innovation du département :

- **avant le 20 janvier 2026** s'il nécessite une concertation des CARDIE avec d'autres services (SAIO, DOS...) en raison d'enjeux qui dépassent l'établissement (ex : orientation).

- **avant le 20 mars 2026** dans les autres cas de figure.



Les champs de l'expérimentation (Art. L.314-2)

(1) Organisation

- ♦ l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement
- ♦ la liaison entre les différents niveaux d'enseignement
- ♦ la répartition des heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année scolaire

Exemples de projets dérogatoires dans ces champs

- ✓ Barrettes regroupant des niveaux différents, dans l'établissement ou dans un dispositif de « liaison »
- ✓ Modification du volume horaire disciplinaire dû aux élèves
- ✓ Ajout d'un enseignement non prévu dans les textes (ex : cours de théâtre, cours d'éducation aux médias) ou d'un enseignement non prévu pour le niveau concerné (ex : cours de philosophie en 2^{nde})



Les champs de l'expérimentation (Art. L.314-2)

(2) Acteurs et outils

- ◆ la coopération avec les partenaires du système éducatif
- ◆ les échanges avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire
- ◆ la participation des parents d'élèves à la vie de l'école ou de l'établissement
- ◆ l'utilisation des outils et ressources numériques

Remarque

Ces champs rendent votre projet éligible à une demande d'expérimentation uniquement lorsque leur mise en œuvre conduit à déroger au cadre réglementaire. Ex : création d'un cours de « réalité virtuelle », non prévu dans les programmes donc dérogatoire, pour utiliser un outil numérique de réalité virtuelle qui, en soi, n'est pas dérogatoire.



Les champs de l'expérimentation (Art. L.314-2)

(3) Langues vivantes

- ♦ l'enseignement dans une langue vivante étrangère ou régionale

Exemples de projets dérogatoires dans ce champ

- ✓ Proposition d'une langue vivante supplémentaire au-delà du nombre prévu par les textes officiels
- ✓ Volume horaire hebdomadaire de l'enseignement en langues vivantes supérieur à 50%

(4) Orientation

- ♦ les procédures d'orientation des élèves

Exemples de projets dérogatoires dans ce champ

- ✓ Création d'un parcours d'orientation inédit (ex : classe passerelle « entrée dans la voie professionnelle » après la 3e)
- ✓ Modification des procédures de choix d'orientation



Et après ?

- ◆ Une fois déposé, votre projet d'expérimentation pédagogique fait l'objet d'un travail d'**expertise** conduit par les Référents innovation, en lien avec les CARDIE et les corps d'inspection territoriaux notamment.
- ◆ La **commission expérimentation** de votre département examine ensuite votre demande. A l'issue de celle-ci, l'IA-DASEN donne son approbation ou non au projet.
- ◆ En cas d'approbation de l'IA-DASEN, vous devez faire adopter le projet en **conseil d'école** ou **conseil d'administration** avant la fin de l'année scolaire, puis annexer le projet d'expérimentation au projet d'école ou d'établissement.
- ◆ Dès l'année suivante, il vous appartient de produire des bilans réguliers afin d'**évaluer** les effets du dispositif mis en place. Un **accompagnement** peut vous être proposé.





En cas de questions...

Prenez contact avec le(s)
Réfèrent(s) innovation de votre
département. Leur adresse mail
figure sur le site CARDIE.

www.ac-toulouse.fr/cardie

cardie@ac-toulouse.fr